

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 12 (1927)
Heft: 1

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Paraissant chaque mois. — (Abonnements: 1 fr. 50 par an.)

Rédaction et Administration (adresses, etc.):
BUREAU DE L'UNION, St-GALL

Impression et Expédition:
Imprimerie A. Bovard-Giddey, Lausanne

A nos lecteurs

Pendant onze ans, le soussigné a assumé la responsabilité de la rédaction du «Messenger Raiffeisen». Le moment est venu pour lui de céder sa place à d'autres. Ce n'est pas sans tristesse ni sans regrets qu'il renonce à une tâche à laquelle il s'était voué de tout son cœur; mais pour que le journal puisse remplir son rôle auprès des Caisses Raiffeisen de langue française il est nécessaire qu'il soit en contact étroit et permanent avec chacune d'elles tout d'abord, avec le Bureau Central de l'Union et ses pouvoirs-directeurs, d'autre part. Telle est la raison qui motive sa retraite.

En terminant, il tient à remercier tous ceux de ses collaborateurs et de ses lecteurs qui ont bien voulu l'encourager dans son labeur et qui continuent à mener le bon combat en faveur de l'amélioration des conditions économiques de la classe moyenne de nos campagnes, par le moyen du crédit coopératif. Il forme des vœux sincères pour le développement et l'affermissement des institutions basées sur les principes Raiffeisenistes, et en quittant la tribune où il s'est efforcé, durant de longues années, de plaider leur cause, il se plaît à proclamer sa foi dans leur avenir.

Falézieux, 10 janvier 1927.

Aug. MOUNOUD.

**

A l'occasion du changement intervenu dans la rédaction du «Messenger», le Comité de direction de l'Union a l'agréable devoir d'adresser également ici à M. Mounoud, comme il l'a déjà fait par lettre spéciale, l'hommage de sa profonde reconnaissance et ses sincères remerciements pour les grands services rendus comme rédacteur de notre organe officiel romand. Dès le début, et pendant onze ans consécutifs, M. Mounoud s'est efforcé avec succès, par l'intermédiaire de notre modeste «Bulletin Mensuel», d'étudier les questions intéressant le crédit agricole, de donner aux Caisses des conseils et des indications pratiques, et surtout de faire connaître le rôle et l'idéal de nos belles organisations rurales.

Le Comité de direction exprime ici le ferme espoir que M. Mounoud conservera encore sa collaboration à la rédaction de notre organe, en continuant à mettre sa plume autorisée au service de la belle cause du mutualisme dans le crédit agricole.

Andwil le 20 janvier 1927.

Au nom du Comité de Direction de l'Union Suisse:
Le Président, Le secrétaire,
Jos. LINER. Jos. SCHERRER.

En ce commencement d'année

Au début de cette nouvelle année, «Le Messenger Raiffeisen» a l'agréable devoir d'exprimer sa gratitude à tous ses collaborateurs et d'adresser ses meilleurs vœux à ses lecteurs et à tous les amis de sa cause.

Le temps marche en silence, mais l'église du village lui prête par moment sa voix de bronze, et rien n'est harmonieux comme le son de la cloche qui marque une nouvelle année.

A ce moment chacun s'arrête, se recueille un instant et en jetant un coup d'œil rétrospectif, se pose la question: Mon œuvre de cette année a-t-elle été vraiment utile?

Faire œuvre utile, c'est remplir les jours que le créateur nous accorde par un labeur constant; c'est vivre en paix et en bonne harmonie avec son voisin, c'est «être utile à tous, et ne nuire à personne».

Tel est l'esprit qui en ce commencement d'année anime les hommes de cœur et de dévouement, qui dans le monde entier, travaillent inlassablement pour la belle cause Raiffeiseniste. Basées sur l'esprit chrétien de l'amour du prochain et de la solidarité, les Caisses Raiffeisen sont l'œuvre sociale la mieux appropriée aux besoins des temps modernes. Les conditions générales de la vie sociale et économique actuelle n'appellent-elles pas à grand cri cet esprit d'entraide mutuelle et de désintéressement que personifient tout particulièrement nos institutions?

Nous avons vu que tous les hommes d'Etat éminents qui se sont préoccupés de la grave question sociale sont arrivés à la conclusion qu'elle ne pouvait se résoudre sans l'appui de l'initiative privée. Fuyons en conséquence les utopies du socialisme d'Etat. Assez de cet appel constant et effréné à la Caisse publique. Poussée à l'extrême, cette politique énerverte nous mènerait infailliblement jusqu'à la faillite de l'Etat. Pour lutter contre l'étatisme, cette plaie des temps modernes, il faut soutenir en renforçant la saine initiative privée; il faut former des individus capables, qui attendent plus d'eux-mêmes que de l'Etat. Les Caisses Raiffeisen veulent être une école d'indépendance. Elles veulent soutenir l'effort personnel, grouper les forces éparses par le moyen de la coopération, de la solidarité chrétienne et de l'entraide mutuelle.

Voilà le programme que se sont efforcées de remplir, durant l'année écoulée, les 375 Caisses Raiffeisen qui se répartissent sur tout le territoire de notre patrie. Le vœu que nous émettions en janvier dernier de voir la 400^{me} Caisse se constituer durant l'année s'est réalisé, puisque nous comptons aujourd'hui 405 Sections. Dans trente nouvelles communes de 11 cantons différents, la population a su s'assurer la maîtrise de son marché financier local, et de nouveaux territoires ont été gagnés à la cause du mutualisme de crédit agricole.

Un an seulement nous sépare encore du vingt-cinquième anniversaire de l'Union Suisse. Il appartient à tous ceux qui sont à la brèche de faire encore durant cette année un effort particulier, de façon à ce que 1927 soit un digne couronnement aux 25 ans d'activité du Raiffeisenisme suisse.

Puissent nos organisations désintéressées se propager de façon à ce que partout l'épargne des milieux agricoles soit confiée à des mains honnêtes, expertes, dévouées, et distribuée judi-

cieusement sous forme de crédit, donnant ainsi à la population rurale la maîtrise du marché de son argent.

Tel est le souhait de bonne année que présente «Le Messager Raiffeisen» à ses amis et aux collaborateurs de sa cause.

Imposition des Caisses de Crédit Mutuel dans le Valais

Outre les droits dépendant de la législation fédérale (impôt de guerre, droit de timbre sur le capital social), les Caisses de Crédit Mutuel sont passibles d'un IMPOT CANTONAL et d'un IMPOT COMMUNAL.

Dans ces deux cas, l'impôt se calcule:

- a) SUR LA FORTUNE, c'est-à-dire sur le fonds de réserve pour les Caisses ne possédant pas d'immeubles,
- b) SUR LE REVENU, c'est-à-dire le bénéfice.

I. Impôt cantonal.

Cet impôt est déterminé par le décret du 15 janvier 1921, et se calcule pour les deux catégories, sur la base des tables contenues dans le décret précité, sur le bénéfice réalisé pendant l'année précédente et sur le fonds de réserve au 31 décembre de cette même année.

II. Impôt communal.

L'impôt communal est régi par la Loi du 29 novembre 1886 sur la répartition des charges municipales et des travaux publics dans les communes.

L'impôt se perçoit sur le produit net de l'exercice, en capitalisant ce produit à raison de 20 pour 1 et en l'imposant, ainsi que le fonds de réserve, pour le tiers de la somme capitalisée.

Le taux d'imposition varie suivant les communes.

Donc l'impôt communal se calculera comme suit:

- a) SUR LE BÉNÉFICE en multipliant celui-ci par 20, en divisant le produit par 3, et en multipliant le chiffre obtenu par le taux d'imposition de la commune.

Exemple: La Caisse X. a réalisé un bénéfice de fr. 1200. Avec le taux d'imposition communal de 60/00, l'impôt sera donc de $20 \times 1,200 = 24,000$; $3 = 8.000 \times 60/00 = 24$ francs.

- b) SUR LE FONDS DE RÉSERVE, en divisant le montant de celui-ci par 3, et en multipliant le produit par le taux d'imposition communal.

Exemple: La même Caisse X. disposait au 31 décembre d'un fonds de réserve de fr. 9,600. Sur la base du même taux communal de 60/00, l'impôt sera donc de $9,600 : 3 = 3,200 \times 60/00 =$ fr. 19,20.

La Caisse de X. aura ainsi à payer un impôt communal total de fr. 33,80.

L'idée du crédit mutuel en marche

Durant l'année 1926 (la vingt-quatrième de son existence), l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel a marqué un nouveau développement. L'idée du mutualisme dans le crédit agricole poursuit sa marche, et nous pouvons compter presque chaque année sur une trentaine de nouvelles fondations.

En 1925, nous avons pu enregistrer vingt-cinq nouvelles adhésions. Durant l'année écoulée trente Caisses ont vu le jour et se sont immédiatement affiliées à notre Association nationale. Nous atteignons donc ainsi le numéro 405, et dernièrement encore 5 nouvelles adhésions nous sont parvenues.

Certains groupes cantonaux ont fait preuve d'une grande activité, et de nouveaux territoires ont été gagnés à notre cause. L'imposant Congrès de Lausanne, de mai dernier, a, de son côté, grandement contribué à attirer toujours plus l'attention sur nos organisations rurales, et à faire connaître l'idée Raiffeiseniste en général.

Les trente nouvelles Caisses constituées se répartissent en nombre égal entre la Suisse romande et la Suisse alémanique: 15 pour l'une et 15 pour l'autre. Si le mouvement n'a commencé qu'assez tardivement en Suisse française, et n'a marché que lentement les premières années, nous pouvons aujourd'hui nous réjouir des beaux progrès qui y sont réalisés.

Le JURA-BERNOIS, où le mouvement n'a pris pied que depuis quelques années seulement, accuse cinq nouvelles fondations. Grâce à l'initiative et au dévouement de M. Montavon, qui dirige la Fédération, sont nées successivement les Caisses de Fontenais Courrendlin, Alle, et enfin tout dernièrement on annonce encore la fondation d'une Caisse à Glovelier. Une Section s'est également constituée à Porrentruy. Du reste, nos amis jurassiens ne s'en tiendront pas là, et durant l'année qui vient de commencer, de nouvelles fondations sont imminentes.

Dans le canton de GENÈVE, on n'a pas été moins actif. Une seule Caisse existait au 1^{er} janvier 1926, celle d'Avusy. Durant l'année, grâce principalement à l'initiative de M. le curé Bianchi, de nouvelles Sections se constituèrent dans les paroisses de Compièges, de Corsier, de Choulex et enfin dernièrement de Meinier. La campagne genevoise possède déjà aujourd'hui un joli faisceau de cinq Caisses auxquelles d'autres viendront bientôt s'ajouter.

Depuis quelques années déjà, le canton du VALAIS présentait presque toujours le plus grand nombre de fondations. Il marche aujourd'hui, avec celui de St-Gall, à la tête des cantons suisses pour le nombre des Caisses Raiffeisen, et peut être fier de cet honneur. L'infatigable champion de la cause dans le Bas-Valais, M. Puippe, à Sierre, a pu constituer à nouveau quatre nouvelles Caisses dans les communes montagnardes de Salins, Massongex, Saillon et Savièse. Si le Haut-Valais n'a pu enregistrer de fondation en 1926, il a par contre activement préparé le terrain, et ceci n'est sans succès puisque trois nouvelles adhésions nous sont déjà parvenues pour 1927.

Les services que rendent les Caisses Raiffeisen spécialement dans les villages éloignés dans les montagnes sont des plus appréciables et nous pouvons nous réjouir tout particulièrement de l'heureuse extension que prend le mouvement dans le canton. Ces organisations sont un élément puissant pour l'amélioration des conditions d'existence du Montagnard.

FRIBOURG note deux fondations dans la partie romande, à Marly près de Fribourg et à Ursy. Comme la plupart des Caisses constituées dans cette région, ces deux Sections sont dues à l'initiative de M. le curé Raemy, à Morlon.

Dans le canton de VAUD où le mouvement était autrefois si florissant, la page reste entièrement blanche cette année. Presque essentiellement agricole et ouvert à toutes les innovations utiles, le canton de Vaud se doit de faire davantage pour la cause du crédit agricole. Quelques-uns des hommes d'initiative et de dévouement qui sont nombreux dans la campagne vaudoise suffiraient pour tout remettre en activité. La moisson est abondante, les moissonneurs sont malheureusement peu nombreux.

Nous avons hâte de souligner une nouvelle contrée qui a été gagnée à notre cause. C'est l'OBERLAND-BERNOIS. Une Caisse a pu être constituée en mai, à Oberried, au bord du lac de Brienz. Dans le Simmenthal on s'occupe actuellement activement de la fondation de Caisses Raiffeisen et de nouvelles adhésions viennent de nous parvenir de St-Stephan, Därstetten et du gros village de Boltingen. Verrons-nous bientôt le mouvement descendre du Jura et des Alpes bernoises et gagner le plateau, le riche Emmenthal et le Seeland?

Il est fort regrettable par contre, de devoir relever encore cette année que le canton de NEUCHÂTEL — seul des cantons

romands — reste entièrement en dehors du mouvement. Notre cause compte là-bas aussi cependant de nombreux adhérents. Malheureusement aucun résultat pratique n'a pu être réalisé jusqu'à ce jour. Puisse l'an nouveau nous apporter aussi une Section-sœur dans les montagnes neuchâteloises.

En Suisse alémanique, les nouvelles fondations se répartissent de la façon suivante: Lucerne 3, Schwytz 2, Soleure 2, Argovie 3, Thurgovie 2, Appenzell 1, Oberland-Bernois 1. Aucune nouvelle institution n'a été enregistrée dans les cantons de Bâle, Grisons, Unterwald, Schaffhouse, St-Gall, Uri et Zurich.

Le Tessin n'a également pas de nouvelles Caisses.

Le mouvement suit donc sa marche normale et constante. Dans l'intérêt de notre agriculture nationale, nous aimerions lui voir prendre plus rapidement de l'extension.

Multipions ces bonnes institutions qui mettent en valeur la coopération et l'entraide mutuelle. Nous avons devant nous un travail immense, car notre ambition ne sera satisfaite avant que tout agriculteur n'ait dans sa commune ou dans un village limitrophe la Caisse d'Epargne et de Crédit qui lui permettra, tantôt de déposer ses économies en toute sécurité, tantôt d'avoir le crédit dont il est digne; en un mot, d'être maître sur le marché de l'argent.

**

Caisses affiliées au 31 décembre 1926

CANTONS	Nomb. de Caisses fin 1925	Augmen- tation	Nomb. de Caisse fin 1926
Argovie	51	3	54
Appenzell R. Ext.	1	1	2
Bâle-Campagne	8	—	8
Berne	12	6	18
Fribourg	46	2	48
Genève	1	4	5
Grisons	5	—	5
Lucerne	5	3	8
Nidwald	2	—	2
Schaffhouse	1	—	1
Schwytz	8	2	10
Soleure	47	2	49
St-Gall	64	—	64
Tessin	1	—	1
Thurgovie	20	2	22
Uri	3	—	3
Vaud	38	—	38
Valais	59	5	64
Zurich	3	—	3
Total:	375	30	405

Ces Caisses se répartissent comme suit:
Suisse allemande, 271. — Suisse romande, 130. — Suisse romanche,
3. — Suisse italienne 1.

Reddition des comptes et Assemblée générale annuelle

Le président du Comité de direction d'une Caisse de Crédit Mutuel très active, nous donne un compte-rendu sur la façon dont s'est effectuée cette année-ci l'adoption des comptes annuels. Cette lettre est une vraie leçon pour beaucoup de nos Caisses, et nous la publions in-extenso:

«L'année qui vient de s'écouler marque une page nouvelle dans les annales de notre robuste institution de crédit local.

«Comme il a soin de préparer préalablement tous ses extraits, notre actif caissier a déjà pu me présenter les comptes et le bilan le 12 janvier au soir. Je l'ai félicité pour la promptitude et le soin apporté dans l'établissement des extraits, et me suis empressé de jeter un coup d'œil sur les comptes. Ceux-ci donnent le travail condensé du mouvement de tout l'exercice, la situation exacte de la Caisse au 31 décembre, le bénéfice réalisé et l'état de notre fortune personnelle (fonds de réserve).

«Cette année encore nous avons fait un excellent travail.

Si nous nous sommes donnés beaucoup de peine, les résultats obtenus sont vraiment réjouissants et me donnent pleine satisfaction. Notre roulement a augmenté et le chiffre du bilan est de fr. 100,000 environ supérieur à celui de l'an dernier ce qui est beau pour un petit village comme le nôtre.

«Le lendemain, après m'être préalablement entendu avec le président du Conseil de surveillance, j'ai convoqué les deux comités en une séance commune pour le pointage complet et l'approbation du bilan.

«Cette réunion a eu lieu samedi dernier. Les membres des deux comités étaient tous présents. Mettant en pratique les conseils donnés lors de la dernière révision effectuée par l'inspecteur de l'Union, nous avons procédé très pratiquement de la façon suivante:

«Deux membres effectuèrent le pointage exact de tous les soldes respectifs dans les différents grands livres. Les additions de toutes les colonnes des soldes à la fin de l'année furent ensuite vérifiées.

«Les formulaires spéciaux remis par l'Union facilitent considérablement le travail, spécialement pour nous qui sommes novices dans les questions de comptabilité. Grâce à eux, nous savons exactement de quel extrait et de quelle colonne de cet extrait doivent provenir les chiffres à porter au bilan. A l'occasion aussi, le précis de comptabilité Traber nous a été un excellent guide.

«Nous avons fait aussi différents sondages dans le calcul des intérêts, spécialement des intérêts courus; nous avons vérifié aussi exactement les additions de ces derniers, spécialement étant donné que le double contrôle n'est ici pas possible.

«Ensuite, notre contrôle s'est porté sur le roulement, c'est-à-dire que nous nous sommes rendus compte si les soldes du journal de caisse au 31 décembre concordent également avec les soldes du bilan provenant des extraits.

«Comme une concordance parfaite existait entre le bilan, le Journal de caisse et les grands livres, nous avons donc pu en déduire que tout était bien en ordre et nous avons approuvé définitivement les comptes en apposant notre signature.

«Le caissier nous présenta ensuite un rapport sur la situation générale des affaires et nous avons discuté longuement sur le résultat de l'exercice. Diverses innovations de nature à améliorer la situation intérieure de notre organisation et à assurer toujours plus son développement et sa bonne marche furent décidées.

«Sur le vu du bénéfice réalisé, et en tenant compte de la situation actuelle du marché monétaire, les taux-créanciers et débiteurs ont été maintenus sur le même niveau que l'an dernier.

«Pour me conformer ensuite aux prescriptions des statuts j'ai soumis les comptes et bilan avec les extraits justificatifs, au Bureau de l'Union. Ils me furent retournés immédiatement avec une brève analyse de notre bilan et quelques critiques générales justifiées. Il sera fait droit aux vœux suscités.

«L'Assemblée générale fut ensuite convoquée pour le 25 janvier à l'Hôtel-de-Ville, avec l'ordre du jour suivant:

- Rapport du Comité de direction,
- Compte-rendu du caissier;
- Rapport du Conseil de surveillance;
- Propositions individuelles.

«Nous nous sommes efforcés de bien préparer et de tenir dignement cette assemblée. Celle-ci n'est-elle pas en effet la seule occasion qu'ont nos sociétaires de se trouver réunis, pour prendre contact entr'eux, pour émettre leurs vœux, pour discuter sur la marche des affaires et pour étudier ensemble les améliorations et les progrès qui peuvent encore être réalisés?

«En particulier, nous avons préparé, le président du Conseil de surveillance et moi, comme le veulent du reste les prescriptions des statuts, des rapports écrits aussi complets que

possible. Les modèles remis à notre Caisse par le Bureau de l'Union nous furent très précieux à cette occasion.

» A 8 heures précises, j'ouvris la séance en adressant un vœu de bienvenue à nos membres. Ce fut un plaisir particulier pour moi de constater que presque tous les sociétaires avaient répondu à notre appel. Cinq seulement empêchés pour des causes majeures s'étaient faits excuser.

» Au nom du Comité de direction, j'ai présenté ensuite immédiatement mon rapport annuel en commentant l'activité de notre Caisse durant l'exercice écoulé. Le caissier donna lecture des différents postes du bilan.

» Mon collègue du Conseil de surveillance donna ensuite un rapport très intéressant et très documenté, dans lequel il ne releva pas seulement de banales éloges comme on le fait trop souvent dans nos sociétés, mais aussi de saines critiques générales. Nous lui en sommes reconnaissants. Il invita particulièrement les sociétaires à soutenir toujours plus leur Caisse, à lui attirer de nouveaux adhérents et de nouveaux dépôts, afin de lui permettre de marquer davantage encore son rôle bienfaisant. Il conclut en demandant à l'Assemblée d'approuver les comptes tels qu'ils étaient présentés, avec décharge aux organes dirigeants, ce qui eut lieu à l'unanimité.

» Cette réunion se déroula dans un bon esprit et dans une franche harmonie; ce fut une soirée intéressante pour chacun. Elle contribuera, nous en sommes persuadés, à raffermir l'esprit de solidarité et d'entraide mutuel parmi nos sociétaires.

» Si c'est possible, nous envisageons encore, l'an prochain, de corser le programme de cette réunion annuelle par une conférence ou une causerie sur un sujet en rapport avec la cause du mutualisme de crédit agricole ou de l'agriculture en général.

» Quand, dans une association comme la nôtre, les dirigeants et tous les sociétaires individuellement ont bien conscience de leurs responsabilités, et savent marcher dans l'esprit et la voie tracés par les statuts, cette association ne peut que se développer et prospérer. R. L., président.

Faux-billets de banque suisses de 50 fr.

La Banque Nationale Suisse communique qu'une nouvelle falsification a été découverte dans la circulation, sur la place de Zurich; il s'agit du billet de fr. 50.—, type Waterlow & Sons, avec le bûcheron au revers, portant la mention de la série et du numéro 4 Q 077 701. L'impression de cette falsification manque de netteté, de sorte que le dessin, spécialement de l'avvers, frappe par son aspect vague et sa couleur pâle. La fine ornementation du fond fait en grande partie défaut et là où l'on a essayé de la contrefaire, elle ne semble qu'esquissée.

Cette falsification présente en outre les caractéristiques suivantes :

1^o AVERS: Les fines lignes de l'encadrement extérieur de l'inscription SCHWEIZERISCHE NATIONALBANK sont incomplètes et irrégulières. La partie violette du fond, d'un ton rougeâtre, ressort davantage et s'arrête brusquement, tandis que sur le billet de bon aloi elle s'atténue graduellement.

L'indication de la valeur en lettres au milieu de la gravure manque de netteté. Les fines lignes encadrant ces indications sont également incomplètes. La tête de femme dans le médaillon a une tache claire à la lèvre supérieure, qui paraît ainsi fendue. Les lignes faisant apparaître distinctement l'ondulation des cheveux sur le billet authentique ne ressortent pas clairement sur la falsification. Les hâchures dans le médaillon, formées de lignes fines, régulières et distinctes sur le billet de bon aloi se présentent irrégulières et défectueuses sur la

falsification, de sorte que le fond du médaillon donne l'impression d'être taché.

2^o REVERS: Les inscriptions SCHWEIZERISCHE NATIONALBANK BANQUE NATIONALE SUISSE, BANCA NAZIONALE SVIZZERA, de même que le chiffre 50 aux quatre coins se détachent clairement en blanc du fond vert-foncé sur le billet authentique, tandis que de par leur teinte jaunâtre sur un fond plus clair, ces inscriptions ne ressortent pas si bien sur le billet faux. Le dessin des yeux du bûcheron est vague et imprécis, donnant l'impression de lunettes noires, tandis que sur le billet authentique les deux yeux sont bien visibles.

Il est recommandé au public, dans son propre intérêt, au cas où des billets faux ou des billets qui lui paraîtraient suspects lui seraient remis, d'établir immédiatement l'identité du porteur en avisant SANS RETARD le poste de police le plus proche ainsi que le Bureau du contentieux de la Banque Nationale Suisse à Zurich, auquel il y aura lieu d'adresser si possible les billets en question. La Banque Nationale récompense de façon appropriée les indications qui contribuent à faire découvrir les faussaires de ses billets.

Y a-t-il une limite en matière de coopération agricole ?

Lors de la dernière assemblée des délégués de la Chambre Vaudoise d'Agriculture, M. Henri Blanc, secrétaire agricole vaudois, présenta un très intéressant exposé sur ce sujet, de parfaite actualité.

Les participants à l'Assemblée générale de l'Union à Lausanne se souviendront encore de la belle conférence que fit également à cette occasion M. Blanc, sur le rôle des Caisses de Crédit Mutuel. Aussi croyons-nous intéresser nos lecteurs en reproduisant ici quelques points principaux de ce nouvel exposé du secrétaire agricole vaudois dont l'autorité et le dévouement aux intérêts de l'agriculture sont chaque année plus considérables et plus appréciés.

Y a-t-il une limite en matière de coopération agricole ? Il n'existe aucun village, en Suisse, où plusieurs agriculteurs ne font pas partie d'une association agricole. D'après une enquête faite en 1920, par l'Union Suisse des Paysans, il y avait à l'époque: 11,310 organisations agricoles, dont 10,942 locales et 368 cantonales et intercantionales, ce qui représente « une association pour vingt exploitations ». Y aura-t-il recul, maintien ou accroissement de cette proportion ? tel est au fond, le sujet de la conférence de M. Henri Blanc, qui conclua en prévoyant un accroissement.

Le conférencier apprend à ses auditeurs qu'en 1910 il existait en Suisse: 6,408 associations agricoles. En 1920, le nombre avait presque doublé; on en comptait 11,310. Le grand mouvement de la coopération est donc relativement récent, ce qui explique certains tâtonnements, certains échecs actuels.

Toujours d'après la même enquête de l'Union Suisse des Paysans, il y a en Suisse :

- 3573 Associations d'industrie laitière,
- 2077 Associations mutuelles d'assurances;
- 1826 Associations d'élevage;
- 1055 Associations agricoles;
- 785 Associations coopératives d'achat et de vente;
- 351 Associations d'économie alpestre;
- 290 Associations de battage et d'outils agricoles;
- 288 Associations de crédit.

Presque toutes ces associations agricoles sont nées sous l'empire de la nécessité. Elles ont suivi le mouvement de concentration d'autres groupements économiques.

On peut estimer qu'en Suisse quelques branches des associations agricoles sont suffisamment développées. C'est le cas

par exemple de l'industrie laitière. Mais les associations de crédit de boucherie, de vinification, par contre, auraient grand besoin d'étendre leurs ramifications.

Sur le terrain international, il reste encore beaucoup à faire au point de vue de la coopération agricole.

Le Bureau International du Travail à Genève, s'en occupe, mais pas toujours dans l'esprit qu'il conviendrait.

En mai 1927, se réunira à Rome, pour la première fois, la Conférence Internationale des Organisations Agricoles.

La concentration croissante dans le commerce et l'industrie, les créations toujours plus nombreuses de trusts et de cartels, engageront inévitablement les agriculteurs à se grouper économiquement, aussi bien sur le terrain international que national.

La nécessité engendra le mouvement; elle le limitera donc aussi vraisemblablement. Mais, ce qui importe, ce n'est pas le nombre, c'est l'activité, activité qui devrait être assez strictement délimitée, et ne l'est cependant pas toujours. Il y a souvent concentration.

M. Blanc conclu en déclarant qu'à son sens, l'activité des associations agricoles doit être limitée à leur efficacité, dépendante à son tour de la compétence de ceux qui les dirigent. Il encourage vivement tous les agriculteurs à appuyer moralement et financièrement dans la mesure où ils le méritent, tous ceux qui, au village, ne craignent pas d'assumer des responsabilités et de consacrer leur temps au bon fonctionnement d'associations agricoles. L'association agricole a besoin, pour prospérer, d'une solidarité complète des intéressés, car elle peut et doit jouer un rôle utile et considérable dans l'avenir.

Parmi les associations agricoles susceptibles d'acquiescer encore un développement plus grand, M. Blanc a cité les associations de crédit.

En effet, les résultats obtenus dans les communes où la population a su s'assurer les avantages de la Caisse de Crédit Mutuel, se sont chargés de démontrer tout ce que la coopération peut faire dans le domaine du crédit rural. A l'époque actuelle où l'on ne parle que d'instabilité des taux et d'exportation de capitaux, le développement des coopératives de crédit rural se dégage de plus en plus comme une nécessité.

Les Caisses de Crédit Mutuel d'après le système Raiffeisen ont démontré par plus de 25 ans d'expériences qu'elles réunissaient tous les éléments utiles pour une régularisation sûre et rationnelle du crédit à la campagne. Le développement de ces associations devrait être poussé aujourd'hui plus activement, parce que les recherches et les tâtonnements inévitables des débuts sont passés, et que l'on peut marcher déjà sur une voie absolument sûre.

Nous possédons aujourd'hui en Suisse 400 Caisses de Crédit Mutuel. Ce chiffre est réjouissant sans doute, mais insuffisant pour un pays essentiellement agricole comme le nôtre. C'est un chiffre double que nous devrions pouvoir enregistrer. Chaque commune rurale, surtout celle éloignée des centres, devrait posséder son petit institut local de crédit.

La valeur de ces petites banques rurales ne se mesure pas à la seule lumière de grands chiffres comme c'est le cas pour les banques capitalistes, mais uniquement sur la base des services et des avantages rendus aux sociétaires et à la population entière. Ce fait les place moins à l'attention populaire. Aussi devons-nous nous efforcer de les faire connaître dans notre voisinage, et ne manquer aucune occasion d'encourager la fondation d'une nouvelle Caisse.

Quelques considérations sur le marché monétaire

(Suite et fin)

Si cette nouvelle exportation de capitaux ne s'est pas traduite par une majoration immédiate des taux, elle n'exerce pas moins une influence absolument néfaste par le fait qu'elle enrave irrémédiablement la baisse du loyer de l'argent qui serait logiquement intervenue. La population agricole suit spécialement avec attention l'allure que prennent les événements, car elle doit chercher à tout prix à pouvoir réadapter le coût de la production aux prix dépréciés des produits agricoles. Or, il est notoire que parmi les frais de la production agricole, le taux de l'intérêt hypothécaire joue un rôle primordial.

De cette situation générale résulte un certain mécontentement et un énervement qui se manifeste même jusqu'au Palais fédéral où l'on aimerait aussi pouvoir placer à d'avantageuses conditions le prochain emprunt fédéral pour l'électrification des C.F.F.

Le grand capitalisme moderne tend à devenir universel; tout est aujourd'hui à la merci des trusts et des cartels; tout est dirigé uniquement vers le maximum de profits.

Les cartels et les consortiums qui placent ces emprunts chez nous justifient leur politique en proclamant que ces avances à l'étranger apportent du travail à l'industrie suisse et sont dans l'intérêt de notre nation.

A ce sujet nous nous permettons de relever un simple fait: le prospectus pour l'emprunt marocain mentionne que les capitaux empruntés serviront également à la construction à Marakesch de somptueux hôtels dont le luxe et le confort surpassera celui des plus grands palaces suisses. Où peut-on trouver l'intérêt du peuple suisse dans une semblable opération? Notre industrie hôtelière ne se relève que lentement de la crise terrible qu'elle a subi des conséquences de la guerre. A-t-elle intérêt elle, peut-être, à ce que l'industrie hôtelière du centre-touriste par excellence de Marakesch soit spécialement financé par des capitaux suisses?

En dépit de toutes les assurances données, il nous sera permis de douter que l'exportation des capitaux, dans son envergure actuelle, puisse apporter vraiment à notre industrie nationale, des avantages compensant les inconvénients et les dangers de l'exode. Le marché des capitaux de notre pays est tellement mis à contribution qu'une majoration du loyer de l'argent semble être inévitable.

Alors que l'on peut enregistrer une baisse générale du prix des produits et du coût de la vie, le taux de l'intérêt hypothécaire, — facteur important des frais de production, — tend alors à subir une majoration. Si les frais de la production ne peuvent être adaptés aux prix des produits agricoles, nombreux seront les agriculteurs qui verront leur existence compromise, et se trouveront acculés à la faillite. Le taux-hypothécaire ne se base en effet non pas sur la situation générale de l'agriculture, mais uniquement sur l'état du marché monétaire.

Il n'est malheureusement pas de la puissance des Caisses Raiffeisen de pouvoir enrayer l'exportation des capitaux pour obtenir une réduction du loyer de l'argent.

Mais les membres des Caisses Raiffeisen Suisses et la population agricole en général doivent s'employer à fonds pour lutter contre cet état de chose, en conservant l'argent de la campagne exclusivement au profit de la campagne.

En d'autres termes, la population rurale devrait mettre ses capitaux exclusivement à la disposition des établissements finan-

ciers qui conservent cet argent au service du marché indigène. Les Caisses Raiffeisen figurent au premier plan de ces établissements, puisqu'elles placent leurs capitaux exclusivement dans le cercle d'activité restreint qu'elles se fixent.

L'épargne du paysan doit servir en premier lieu la cause de la campagne et soutenir la politique financière qui défend ses intérêts.

Ce n'est pas par des plaintes et des lamentations qu'un résultat pourra être obtenu. La population rurale et la classe moyenne doivent absolument se solidariser et serrer davantage les rangs. Les Caisses Raiffeisen sont des institutions idéales pour les milieux ruraux; il devrait en exister dans chaque village. La population agricole possède en elle les moyens d'administrer elle-même ses capitaux et de les faire fructifier dans son propre avantage.

Petit bulletin financier

En novembre dernier, nous signalions un léger resserrement sur le marché monétaire. Celui-ci s'est accentué encore durant le dernier mois de l'année. Ce ne serait pas indiqué toutefois d'attribuer une portée exagérée à ce fait, car il est notoire qu'à la fin de chaque exercice certaines disponibilités sont mobilisées pour des camouflages de bilan, par exemple en faisant figurer des soldes en caisse élevés. A ce sujet, la Banque Nationale Suisse avait adressé cette année une circulaire spéciale, dont un extrait fut communiqué aussi aux Caisses Raiffeisen Suisses. Cette situation anormale s'est présentée aussi cette année. Il suffit pour s'en rendre compte de consulter les bulletins hebdomadaires de la Banque Nationale. Le montant total des billets en circulation a augmenté de 50 millions dans la semaine du 16 au 23 décembre, et de 53 millions encore durant la dernière semaine de l'année. Au 31 décembre, la circulation fiduciaire atteignait 872 millions, avec une couverture métallique de 544,5 millions, soit le 61,31 % (63,53 % l'an dernier). Comme le dollar américain, notre franc suisse se maintient à la parité de l'or, et figure parmi les devises de confiance du monde entier.

Le commencement de la nouvelle année marqua de nouveau un certain relâchement sur le marché. Une certaine abondance de disponibilités semble exercer momentanément une certaine pression sur les cours en bourse des obligations de la Confédération et des Chemins de fer fédéraux. Un certain recul des taux d'escompte privé est aussi intervenu, mais de façon hésitante, et on a l'impression que les taux actuels ne correspondent pas encore tout à fait à l'état de liquidité du marché. Ce serait en tout cas prématuré d'escompter déjà une baisse générale du loyer de l'argent.

On peut toutefois signaler qu'une tendance générale de baisse se manifeste à l'étranger, tout particulièrement en Allemagne. Les impressions sont parfois trompeuses, mais tout porte à croire cependant que le premier semestre de 1927 a toute chance de ressembler à l'année 1926. Les taux élevés de 5 1/4 % et 5 1/2 % que durent payer les banques durant les années 1923-24 restent encore la principale entrave à la baisse générale des taux-débiteurs. Ne serait-il cependant pas possible aux Banques Cantoniales de réduire à 5 % le taux du crédit hypothécaire premier rang ?

Certaines Banques Cantoniales importantes, comme celles de Berne et de St-Gall par exemple, qui avaient réduit en automne dernier le taux de leurs obligations à 4 1/2 %, sont cependant

revenues au type 4 3/4 %. Dans une conférence tenue à Bâle, les représentants des banques locales ont décidé de prendre le 4 3/4 % comme taux officiel pour leurs obligations et bons de caisse. Certains établissements cantonaux semblent devoir maintenir le 5 1/4 % comme taux pour le crédit hypothécaire premier rang.

Pour mettre leurs conditions en parfaite harmonie avec la situation générale, les Caisses Raiffeisen Suisses devront donc prendre aussi le 4 3/4 % comme taux normal pour leurs obligations et dépôts à terme; le 5 % ne devra en tous cas jamais être dépassé. Pour la Caisse d'épargne, le taux officiel sera 4 1/4 % et pour le compte-courant à vue 3 1/2 % à 3 3/4 %. Pour arrêter les taux-débiteurs, il est nécessaire de tenir compte des exigences particulières du bilan. Ce ne sera guère possible de descendre aujourd'hui au-dessous du 5 1/4 % pour les hypothèques premier rang et 5 1/2 % à 5 3/4 % pour les prêts d'autres catégories.

Quelle proportion convient-il d'établir

dans les institutions de crédit mutuel entre les dépôts, les crédits et le capital social ?

La question d'approvisionnement de fonds pour les opérations courantes est de la plus haute importance dans nos sociétés.

Dans nos associations comme dans les établissements bancaires, le capital propre et les ressources provenant de leurs dépôts forment l'ensemble de la matière qu'ils mettent en œuvre.

Tandis que les chiffres pour les opérations «actives» s'établissent automatiquement à la suite des conventions accordant du crédit celui des affaires «passives» est très incertain et doit souvent être recherché selon les besoins et les engagements contractés.

Il est certain que le loyer de l'argent, la durée des crédits à accorder et la forme des garanties exigées sont influencés par la proportion existante entre les dépôts et le capital d'une part, et le montant des besoins de crédit d'autre part.

Il est donc déterminant pour la vitalité de toute Caisse de Crédit Mutuel, comme de toute banque, qu'une judicieuse proportion entre les deux éléments soit constamment et rigoureusement observée.

Quelles sont donc les ressources dont peut disposer chacune de nos mutualités de crédit ?

Elles se composent de deux éléments: le capital propre et les capitaux empruntés. Le capital propre se distingue lui-même en capital proprement dit et les réserves.

Le capital proprement dit souscrit par les sociétaires sous forme de parts sociales de 100 francs chacune, ne peut représenter qu'une faible partie des ressources, et constitue plutôt un fonds de garantie.

Les réserves accumulées après quelques années d'activité sont elles-mêmes bien modestes. Pour répondre aux pressants besoins qu'on attend de nos institutions, celles-ci doivent donc rechercher des ressources étrangères. Où peuvent-elles donc trouver ces ressources ?

En recherchant des capitaux, ils se présentent à elles, ainsi qu'à tout autre établissement financier, sous la forme de «l'emprunt» ou de «crédit bancaire». Ce sont deux moyens de réalisations immédiates et rapides, mais peu sûres.

Malgré leur utilité, voir même leur nécessité, ce crédit bancaire et celui des emprunts à durées et conditions fixes ne sont

que des palliatifs de circonstance, car ils engendrent de gros risques. Au moment les plus décisifs, ils peuvent faire complètement défaut et mettre la Caisse dans un grand embarras. Ces crédits étant toujours onéreux, il n'est pas sournaitable que la création d'une Caisse se fasse sur la seule base de ce genre d'accréditifs.

Un autre moyen d'utiliser le crédit bancaire et de se créer des disponibilités momentanées consiste à réescompter le papier commercial. Ce moyen, qui n'est pas sans inconvénients, bien que couramment en usage dans les banques, ne se justifie point dans nos institutions, puisqu'elles disposent abondamment de crédits ordinaires et extraordinaires auprès de la Caisse Centrale de St-Gall.

En opposition à tous ces moyens de fortune plus ou moins aléatoires pour procurer à nos associations une juste balance entre l'offre et la demande de crédits, les fonds privés, les économies locales doivent être recherchés comme source naturelle de l'approvisionnement du fonds de roulement. Au début, ce crédit est plus difficile que celui de l'emprunt ou du crédit bancaire, mais il possède des bases autrement plus solides et plus durables.

Evidemment, l'affluence des capitaux est subordonnée à la dose de confiance que l'opinion publique accorde à l'institution de crédit coopératif nouvellement créée. C'est ici que se place le point différentiel du principe de la banque en comparaison de celui de nos mutualités de crédit qu'aucun administrateur ne doit perdre de vue. Tandis que la première peut faire valoir pour revendiquer la confiance du public, le gros chiffre de son capital ou de ses réserves, notre institution, elle, ne peut présenter que l'honorabilité de son administration, ses principes fondamentaux, son but utilitaire et désintéressé et sa solidarité illimitée. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si la vitalité d'une Caisse est souvent jugée non seulement par la comparaison de son capital et de ses réserves, mais encore par la proportion des fonds étrangers, à lui confiés, en regard de ses engagements.

L'intérêt d'une bonne et saine trésorerie dicte aux dirigeants des institutions d'engager la clientèle à placer leurs disponibilités autant que possible sur compte à terme communément dénommé «compte d'épargne»; ce placement peut être rendu intéressant par la progression du taux d'intérêt offert suivant la durée de l'engagement, car il constituera l'élément fondamental sur lequel une Caisse pourra se baser pour accorder des crédits non immédiatement réalisables. Puisque les dépôts à terme suppléent à l'insuffisance du capital et des réserves, une Caisse doit les rechercher dans la mesure où elle est chargée d'immobilisations.

Considérant que nos mutualités de crédit peuvent se procurer des prêts d'argent à de longues durées et à des conditions avantageuses, qu'elles ont la possibilité de se procurer des capitaux à bon compte en acceptant continuellement des dépôts à vue et à brève échéance, elles doivent tenir compte avant tout de «l'exigibilité des fonds étrangers à elles confiés». Dès que la Caisse a pris un certain développement, elle doit dresser un échéancier exact, car employer des capitaux équivaut à les aliéner pour une période plus ou moins longue, avec des garanties de remboursement plus ou moins sérieuses. De même qu'au passif, les ressources peuvent se diviser en deux catégories: ressources immédiatement exigibles et ressources exigibles dans un certain délai; de même on peut répartir les opérations de nature très diverses

qui figurent à l'actif en deux grandes classes: emplois à court terme et emplois à échéance plus ou moins éloignée.

Est-il possible d'établir une proportion entre les dépôts, les crédits et le capital?

Non..., cependant des essais ont été faits où il a été prouvé que les «mutualités de crédit» doivent bien se garder, surtout les dix premières années, des immobilisations; les prêts et les avances en compte-courant, doivent être représentés par des effets à trois et six mois acceptés par le bénéficiaire; leur renouvellement ne doit être accordé qu'avec un amortissement partiel du prêt. Les membres de nos mutualités fribourgeoises conçoivent fausement leurs intérêts en maugréant chaque fois qu'il leur est demandé un remboursement partiel. L'étude des règles qui doivent présider aux opérations de nos mutualités pour maintenir l'équilibre entre certains éléments de l'actif et du passif précise avec beaucoup de justesse que «quand l'exigible est égal ou inférieur au total de l'actif disponible ou réalisable à court terme, la situation est saine et la liquidité des dépôts assurée; sinon la situation est lourde, puisqu'une partie des dépôts se trouve immobilisée».

Quoi qu'il en soit, deux idées primordiales doivent présider à l'emploi des capitaux de nos Caisses: sécurité et disponibilité.

La sécurité dans les placements, chacune de nos institutions veut l'avoir si elle s'efforce dès le début de ne jamais quitter les principes fondamentaux qui régissent nos mutualités: n'accorder que des crédits en chiffres modestes bien proportionnés aux propres moyens qu'on possède et non sur des capitaux qu'on escompte obtenir d'un établissement bancaire ou même de la Caisse Centrale.

La disponibilité, on l'aura toujours, si on s'efforce de réparer son fonds de roulement de manière à avoir constamment de nombreux comptes-débiteurs facilement mobilisables et surtout en évitant l'immobilisation sur quelques gros comptes de clients-débiteurs.

Le point de démarcation entre les banques et nos sociétés réside précisément dans le caractère que prend le capital. Si on en fait le principal instrument de travail, c'est une entreprise capitaliste. Si au contraire, le capital n'est qu'un moyen d'attirer l'argent disponible pour le prêter à bon compte aux sociétaires, si on met toujours en première ligne les intérêts de ces derniers, on observe et on garde l'esprit qui doit animer nos institutions, en veillant surtout à leur sécurité et à leur disponibilité.

V. R.

PENSÉES

Si vous voulez être riches, n'apprenez pas seulement comment on gagne, sachez aussi comment on ménage.

Franklin.

**

L'argent est comme le temps. N'en perdez pas: vous en aurez assez.

Franklin.

**

Ne néglige rien, travaille, refais et ne laisse là l'œuvre que lorsque tu auras la conviction de l'avoir amenée à tout le point de perfection qu'il t'était possible de lui donner. Le génie n'est pas rare maintenant, mais ce que personne n'a plus et ce qu'il faut tâcher d'avoir, c'est la conscience.

G. Flaubert.

Nouvelles des sections

Afin d'obtenir un contact toujours plus étroit entre les Caisses affiliées, nous réserverons dorénavant une place plus importante à cette rubrique. Nous prions en conséquence les Caisses de nous communiquer brièvement les faits marquants de leur activité : assemblées générales, conférences, manifestations quelconques, nouvelles nécrologiques ou autres, dont nous donnerons alors un compte-rendu. (Réd.)

Pampigny

Notre Caisse vient de perdre un de ses membres dévoués en la personne de M. Charles Bataillard, ancien député.

M. Bataillard a été président du Comité de direction de notre Caisse pendant cinq ans, soit durant les années 1920 à 1924. Homme de bon sens, possédant à un haut degré l'esprit commercial, toujours affable, il a beaucoup contribué au développement de notre institution. Déjà souffrant depuis longtemps, il a été rapidement emporté par une maladie du foie. Notre Caisse gardera de lui un souvenir ému et reconnaissant, et à sa famille, nous adressons l'assurance de toute notre sympathie.

X.

Communications du Bureau de l'Union

Remise des comptes annuels de l'Union

Nous rappelons aux Caisses affiliées que les comptes et bilan, avec tous les extraits justificatifs, doivent être déposés à l'Union POUR LE 31 MARS, AU PLUS TARD, après

avoir été préalablement contrôlés et approuvés par les deux comités.

Lors de la remise des comptes l'Union ne procède qu'à un examen formel. Il appartient aux comités de vérifier si les chiffres du bilan concordent avec les données des Journaux de caisse et des Grands-livres.

**

Attestation de „bien-trouvé“ des comptes-courants de l'Union.

Nous prions instamment les Caisses de nous retourner pour le 1^{er} FÉVRIER, au plus tard, les reconnaissances des comptes à l'Union, munies des trois signatures réglementaires. Ces pièces nous sont indispensables pour notre contrôle.

**

Modèles de rapport pour les présidents des Comités de Direction et de Surveillance

Pour répondre au désir qui nous a été exprimé à maintes occasions, nous avons remis à chaque Caisse un modèle de rapports des deux comités aux assemblées générales ordinaires. L'Union en tient encore un certain nombre d'exemplaires à la disposition des membres des Comités.

Edit. resp.: Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel (système Raiffeisen), St-Gall.

Union suisse des Caisses de Crédit Mutuel (Système Raiffeisen)

Caisse Centrale

Mouvement général pour 1926.

DOIT			AVOIR	
Fr.	Ct.		Fr.	Ct.
58,304,303	73	Caisse	58,216,534	13
112,451,434	73	Banques	110,609,461	35
30,508,385	30	Portefeuille	29,309,956	90
70,994,266	08	Comptes-courants	73,951,928	70
1,724,353	—	Créditeurs	3,139,501	30
335,400	—	Obligations	538,400	—
17,104,799	80	Fonds publics	15,741,837	80
83,093	55	Intérêts des obligations	88,058	75
55,200	—	Intérêts des parts soc.	63,600	—
1,049,658	17	Coupons à l'encaissement	1,042,648	82
1,237	—	Cautionnements	1,237	—
44,149	72	Dépôt de livres et matr.	42,931	37
11,425	75	Messager et Raiffeisenbote.	11,425	75
1,193	05	Mobilier	1,193	05
		Parts sociales	32,000	—
		Réserves	40,000	—
1,645,777	64	Profits et Pertes	1,645,021	10
965,000	—	Effets lombards	780,000	—
540,706	36	Traites et remises	554,647	86
		Bâtiment de l'Union	10,000	—
295,820,383	88		295,820,383	88

Bilan au 31 décembre 1926.

(Avant la répartition du bénéfice)

ACTIF			PASSIF	
Fr.	Ct.		Fr.	Ct.
233,100	35	Caisse et Chèques postaux		
3,239,807	88	Banques	743,496	75
3,030,815	15	Portefeuille		
7,936,226	17	Comptes-courants	8,033,841	75
		Créanciers à terme	6,630,307	60
		Obligations	1,804,800	—
4,468,304	20	Fonds publics		
		Intérêts des obligations	18,449	80
10,551	25	Coupons à l'encaissement		
4,328	27	Dépôt de livres et matériel		
1	—	Mobilier		
		Parts sociales	1,304,000	—
		Fonds de réserve	200,000	—
		Effets lombards	180,000	—
		Traites	29,800	30
		Solde du Compte de Profits et Pertes	108,438	07
130,000	—	Immeubles (Bât. de l'Union)		
19,053,134	27		19,053,134	27

Propositions pour la répartition du bénéfice :

	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Solde du Compte de Profits et Pertes	108,438	07		
Intérêts aux parts sociales (5% sur fr. 1,272,000)			63,600	—
Versements aux réserves			40,000	—
Report à compte nouveau			4,838	07
	108,438	07	108,438	07